

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF129

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 7, après le mot :

« part »

insérer les mots :

« revenant à l’État ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 7, après le mot :

« énergétiques »

supprimer les mots :

« revenant à l’État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.